



Toulon, le 25 mai 2016 - 12h

Restriction de carburant dans les stations services du Var

La consommation élevée de carburants conduit à la mise en place de mesures de deux ordres dans le département du Var :

- 1/ rationnement des consommations dans l'ensemble des stations services
- 2/ réquisition de 10 stations pour les services prioritaires.

1/ S'agissant du rationnement des consommations :

- la distribution dans les récipients portables (jerricans, citernes...) est interdite.

- pour les véhicules légers, limitation de la distribution à 20 euros par prise pour les véhicules fonctionnant à l'essence et l'essence sans plomb et à 15 euros par prise pour les véhicules fonctionnant au gazole et au gaz de pétrole liquéfié;

- pour les véhicules poids lourds, limitation de la distribution à 100 euros en gazole par prise et par tracteur.

2/ S'agissant des réquisitions :

Seuls les véhicules classés prioritaires, qui concourent à l'exercice des activités ci-après énumérées, peuvent accéder aux 10 stations réquisitionnées.

Ordre public : police, gendarmerie ; Défense et Sécurité Civile ; Services d'intervention d'urgence ; Transports de malades et blessés ; Activités hospitalières ; Pratique libérale et soins à domicile-pharmacie ; Etablissements d'hébergement de personnes âgées ou handicapées ; Transports en commun ; Transports de denrées alimentaires ou de produits pharmaceutiques ; Services d'astreinte des grands opérateurs.

Service de la Communication Interministérielle de l'Etat en Département – Cabinet du Préfet du Var		
Vincent BARASTIER	04 94 18 80 30	vincent.barastier@var.gouv.fr
Marielle SOLDANI	04 94 18 81 46	marielle.soldani@var.gouv.fr

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'Etat dans le Var sur Twitter en suivant le compte @Prefet83

Ces 10 stations sont les suivantes :

- à Brignoles, station service Total, aire des Terrasses de Provence (A8)
- à Draguignan, station service Carrefour, ZI St Hermentaire, Rue Etienne Pallu
- à Draguignan, station AVIA, 80 avenue du Général de Gaulle
- à Fréjus, station service Total, Avenue de Verdun
- à Ollioules, station service Intermarché, Le Petit Plan
- à La Garde, station service Total La Chaberte, A57, lieu dit La Grande Chaberte
- à La Valette, station service Total, 100RDN7, Avenue de l'Université
- à Rians, station service Total, Garage Gilauto SARL, Quartier Saint Esprit
- à Sainte-Maxime, station service Total, SARL Jocati, 24 boulevard Jean Moulin
- à Toulon, station service Esso, 93 boulevard du Général Brosset / Boulevard Aristide Briand.

Pour bénéficier de la non-opposabilité de ces restrictions, les utilisateurs mentionnés justifieront de leur qualité (signalétique spécifique du véhicule ou carte professionnelle) et devront se présenter aux stations service réquisitionnées.

**Informations disponibles sur www.var.gouv.fr
et en suivant @Prefet83 sur Twitter**

Service de la Communication Interministérielle de l'Etat en Département – Cabinet du Préfet du Var		
Vincent BARASTIER	04 94 18 80 30	vincent.barastier@var.gouv.fr
Marielle SOLDANI	04 94 18 81 46	marielle.soldani@var.gouv.fr

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'Etat dans le Var sur Twitter en suivant le compte @Prefet83